



# **CHARTRE**

## **PAROLE D'EXPERT**

02/12/2011



## SOMMAIRE

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>I. Objet .....</b>	<b>3</b>
<b>II. Documents .....</b>	<b>3</b>
<b>III. Acceptation de la charte .....</b>	<b>3</b>
<b>IV. Accès aux blogs d'experts .....</b>	<b>4</b>
<b>V. Moyens d'accès aux blogs d'experts .....</b>	<b>4</b>
<b>VI. Conditions d'accès aux blogs d'experts .....</b>	<b>4</b>
<b>VII. Moyens d'utilisation des blogs d'experts.....</b>	<b>4</b>
a. <b>BLOG DE L'EXPERT .....</b>	<b>4</b>
b. <b>COMMENTAIRES DE L'UTILISATEUR .....</b>	<b>5</b>
c. <b>INTERVENTION D'UN MODERATEUR .....</b>	<b>5</b>
<b>VIII. Propriété et droits d'utilisation.....</b>	<b>5</b>
<b>IX. Cession des droits sur les contenus .....</b>	<b>5</b>
<b>X. Droits de retrait, de suspension et d'interdiction .....</b>	<b>6</b>
<b>XI. Droit de divulgation .....</b>	<b>6</b>
<b>XII. Interdictions .....</b>	<b>6</b>
<b>XIII. Modération .....</b>	<b>7</b>
<b>XIV. Modifications de l'espace « Parole d'expert » et de la charte .....</b>	<b>8</b>
<b>XV. Sécurité – utilisation des identifiants .....</b>	<b>8</b>
<b>XVI. Modalités de collecte, de gestion et d'utilisation des données personnelles ...</b>	<b>8</b>
<b>XVII. Mise en garde – responsabilité .....</b>	<b>9</b>



## Préambule

1. La Fédération nationale de la mutualité française a développé un site web pour le service Priorité Santé Mutualiste accessible à l'adresse <http://www.prioritesantemutualiste.fr>, dénommé également ci-après « le site Priorité Santé Mutualiste ».
2. La Fédération nationale de la mutualité française a souhaité mettre en œuvre un service de proximité et d'interaction avec l'ensemble des utilisateurs du site. C'est pourquoi, des espaces de discussion comprenant l'espace « Parole d'expert » sont utilisés afin de permettre un dialogue constant. Chaque utilisateur doit donc se référer à la charte de participation aux forums de discussion en sus des termes stipulés à la présente charte.
3. Les utilisateurs déclarent avoir obtenu de la part de la Fédération nationale de la mutualité française toutes les informations nécessaires quant aux services proposés et adhèrent sans réserve aux termes de la présente charte.
4. De ce fait, dès votre première utilisation du site web, vous acceptez d'être soumis aux droits et obligations des présentes.

## I. Objet

5. La présente charte a pour objet de formaliser les termes et conditions d'utilisation des blogs d'experts, consultables sur l'espace « Parole d'expert ».

## II. Documents

6. Les documents sont, par ordre de priorité, décroissants :
  - les conditions générales d'utilisation du site ;
  - les conditions particulières d'utilisation du compte personnel ;
  - la charte de participation aux forums de discussion ;
  - l'ensemble des autres chartes explicitant les services mis à votre disposition, comprenant la présente charte ainsi que la politique informatique et libertés.
7. En cas de contradiction entre des documents de nature différente ou de rang différent, il est expressément convenu entre les parties que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront pour les obligations se trouvant en conflit d'interprétation.
8. Nonobstant les règles d'interprétation des contrats définies dans le Code civil, il sera fait application de critères de rang selon les principes suivants :
  - obligation par obligation ;
  - ou à défaut alinéa par alinéa ;
  - ou à défaut article par article.

## III. Acceptation de la charte

9. Pour pouvoir commenter des billets de blog vous devez accepter la présente charte.
10. Votre acceptation de la présente charte sous forme d'un « double clic » constitue la preuve que vous avez pris connaissance desdites dispositions et vaudra acceptation irrévocable des présentes.



11. Dans ce cadre, il est expressément convenu entre les parties que cette acceptation est valable dès le premier commentaire fait sur un billet de blog d'expert et pour l'ensemble de vos interventions ultérieures.

## **IV. Accès aux blogs d'experts**

12. Vous pouvez normalement accéder aux blogs d'experts du site internet [www.prioritesantemutualiste.fr](http://www.prioritesantemutualiste.fr) 24h/24 et 7j/7 et ce, toute l'année, sans que cela constitue une quelconque obligation de performance de la part de la Fédération nationale de la mutualité française.

13. La Fédération nationale de la mutualité française se réserve le droit, sans préavis, de fermer temporairement l'accès aux blogs d'experts, pour y effectuer des mises à jour, des modifications ou tout autre changement qu'elle jugera utile.

14. La Fédération nationale de la mutualité française n'est pas responsable des dommages de toute nature qui peuvent résulter de ces changements et/ou d'une indisponibilité temporaire ou totale de tout ou partie de l'espace dédié aux blogs d'experts.

## **V. Moyens d'accès aux blogs d'experts**

15. Afin de pouvoir accéder aux espaces de discussion, vous devez disposer d'un micro-ordinateur et de moyens de télécommunications vous permettant de vous connecter à l'internet.

16. Vous devez également disposer d'une adresse e-mail.

17. Les coûts de connexion et de télécommunications restent à votre charge.

## **VI. Conditions d'accès aux blogs d'experts**

18. Pour accéder aux blogs d'experts, vous pouvez :

- soit vous identifier au moyen de vos identifiant et mot de passe du site internet [www.prioritesantemutualiste.fr](http://www.prioritesantemutualiste.fr) et choisir un pseudo ;
- soit uniquement communiquer votre adresse e-mail personnelle.

## **VII. Moyens d'utilisation des blogs d'experts**

### **a. BLOG DE L'EXPERT**

19. L'expert est un professionnel de santé et du médico-social dont le nom et la profession vous sont communiqués.

20. L'expert publie un billet sur un thème de santé ou du médico-social afin d'apporter son point de vue sur le sujet traité. Il ne s'agit pas d'établir un diagnostic ou de prescrire un traitement. La prescription d'un traitement ou son arrêt est du ressort unique du médecin traitant suite à une consultation avec son patient. Les informations fournies sur le site sont destinées à améliorer, non à remplacer, la relation directe entre le visiteur du site et les professionnels de santé.



#### **b. COMMENTAIRES DE L'UTILISATEUR**

21. En tant qu'utilisateur, vous publiez les commentaires de votre choix par rapport aux billets des blogs d'experts qui vous intéressent. Vous vous engagez à ne diffuser que des informations qui sont vraies et correctes aux vues de vos connaissances et de votre expérience personnelle. De plus, nous vous invitons à fournir des sources (références, liens, etc.) des données médicales diffusées si elles ne proviennent pas de votre expérience personnelle.

#### **c. INTERVENTION D'UN MODERATEUR**

22. Vous êtes informé qu'un modérateur intervient conformément aux dispositions de l'article « Modération » de la présente charte.

### **VIII. Propriété et droits d'utilisation**

23. L'espace « Parole d'expert » est la pleine et entière propriété de la Fédération nationale de la mutualité française.

24. La Fédération nationale de la mutualité française demeure titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux blogs d'experts (architecture, ergonomie, organisation...).

25. Le droit d'accéder aux blogs d'experts vous est concédé par la Fédération nationale de la mutualité française à titre non exclusif, personnel, non transmissible et pour une utilisation qui doit être conforme aux présentes.

26. Ce droit d'utiliser les blogs d'experts ne vous confère aucune cession de droit d'aucune sorte.

### **IX. Cession des droits sur les contenus**

27. L'utilisateur des blogs d'experts cède à la Fédération française de la mutualité française, à titre exclusif et gratuit, avec toutes les garanties de fait et de droit associées, l'intégralité des droits de propriété intellectuelle qu'il serait susceptible de détenir sur le contenu, et notamment sur les commentaires qu'il publie sur les blogs d'experts.

28. Les droits cédés comprennent, en application de l'article L. 131-3 du Code de la propriété intellectuelle :

- pour le droit de reproduction : le droit de reproduire, sans limitation de nombre, tout ou partie des contenus, sur tout support, notamment support papier, optique, numérique ou tout autre support informatique ou électronique ;
- pour le droit d'adaptation : le droit d'adapter, de faire évoluer, de réaliser de nouvelles versions ou de nouveaux développements des contenus, de les maintenir, mixer, modifier, assembler, transcrire, arranger, numériser, monter, amputer, condenser migrer ou étendre ;
- pour le droit de représentation : le droit de représenter, de diffuser, ou de faire diffuser les contenus par tous moyens et/ou supports électroniques, numériques, informatiques, de télécommunications et ce, auprès de tout public et pour tout réseau de télécommunications ;
- pour le droit d'usage : le droit de faire usage et d'exploiter, à titre personnel ou au bénéfice de tiers, à titre onéreux ou gratuit, aux fins d'effectuer toute forme de traitement, à quelque titre que ce soit ;



- pour le droit d'exploitation : le droit de rétrocéder à des tiers, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, notamment par une cession, une licence ou tout type de contrat, sous toute forme, tout ou partie des droits cédés, à titre temporaire ou définitif ;
- pour le droit de destination : le droit de définir l'usage et le prêt sous toutes formes.

29. Pour l'ensemble des droits susvisés, sont compris les vecteurs de communication et les supports de toute nature, tels que la diffusion directe ou indirecte par tout moyen électronique, de télécommunication et de communication électronique, satellitaire ou par câble, sous forme télévisuelle par voie hertzienne terrestre ou spatiale, analogique ou numérique, sous toutes formes, telles que télévision, radio, intranet, internet, ADSL, WAP, i-mode, GSM, GPRS, UMTS et sur tous supports présents et à venir, notamment papier, électronique, magnétique, disque, réseau, disquette, DVD, CDV, CDI, CD Rom, CD Worm.

30. Les droits énumérés dans le présent article sont cédés à la Fédération française de la mutualité française au fur et à mesure de la fourniture du contenu sur les blogs d'experts, pour toute la durée de protection des droits de propriété intellectuelle, telle que prévue par le Code de la propriété intellectuelle pour le monde entier.

## **X. Droits de retrait, de suspension et d'interdiction**

31. Vous reconnaissez que la Fédération nationale de la mutualité française ou toute personne ou entité, désignée par elle, sera en droit de supprimer sans préavis et sans indemnité tout élément contenu dans l'espace « Parole d'expert » qui violerait la présente charte et plus généralement les lois et règlements en vigueur.

32. Vous acceptez que la Fédération nationale de la mutualité française se réserve également le droit de suspendre, supprimer ou limiter votre droit de commenter les billets de blog de l'espace « Parole d'expert ».

## **XI. Droit de divulgation**

33. Vous acceptez que la Fédération nationale de la mutualité française puisse être amenée à divulguer une partie ou l'ensemble du contenu et/ou les informations vous concernant, figurant dans l'espace « Parole d'expert » ou détenus par elle, notamment pour se conformer aux lois et règlements en vigueur, pour les besoins d'une procédure judiciaire ainsi que pour répondre aux demandes des autorités habilitées.

## **XII. Interdictions**

34. Sont formellement interdits sur l'espace « Parole d'expert » de la Fédération nationale de la mutualité française, sans que cette liste ne soit exhaustive, les actions ou contenus :

- sans rapport avec l'objet du site internet ou le thème de discussion du billet ;
- contraires aux lois et règlements en vigueur ;
- diffamatoires, insultants, déplacés, injurieux et notamment :
- haineux, racistes, xénophobes, pédophiles, homophobes, révisionnistes ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui, menaçant une personne ou un groupe de personnes ;
- incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes notamment en raison de leur origine, de leur appartenance ou non à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;



- encourageant, aidant, colportant ou propageant de quelque manière que ce soit des rumeurs et/ou violant le caractère privé des correspondances et de ce fait, en portant atteinte aux droits de tiers, propriété intellectuelle, vie privée, droit à l'image ;
- portant atteinte à des mineurs ;
- incitant au suicide ou à la réalisation d'actions violentes contre l'utilisateur lui-même ou autrui ;
- incitant à la maltraitance et/ou l'attaque d'individus ou d'animaux ;
- faisant apparaître des croyances religieuses ou politiques tant dans le contenu des messages, des échanges que dans les pseudos et signatures des participants ;
- faisant apparaître clairement l'état de santé de tiers ;
- pouvant être qualifiés de consultation médicale à distance ;
- faisant apparaître de la publicité ou de la promotion commerciale notamment sur les médicaments ou sur des professionnels de santé ;
- visant à utiliser l'espace « Parole d'expert » à des fins commerciales ou d'une manière générale à proposer des produits et des services rémunérant de manière directe ou indirecte un tiers ;
- dans lesquels le participant précise sa qualité de professionnel de santé ;
- permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série logiciels, des logiciels permettant les actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunication, des virus et autres bombes logiques et d'une manière générale, tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens ;
- dirigeant les internautes directement (lien hypertexte) ou indirectement vers d'autres sites internet qui seraient susceptibles de ne pas respecter la législation applicable de la présente charte, notamment les dispositions du présent article ou d'encourager dans ses messages la consultation desdits sites ;
- utilisant les e-mails des autres utilisateurs ou tiers en vue de réaliser du spamming ou toute autre opération visant à nuire au fonctionnement normal de l'espace « Parole d'expert » et aux e-mails de ses utilisateurs ;
- visant à tenter d'induire en erreur d'autres internautes en usurpant leur nom (leur mot de passe et/ou leur numéro d'inscription) ;
- visant à télécharger, afficher, transmettre de quelque manière que ce soit tout contenu comportant des virus informatiques ou tout code, dossier ou programme conçu pour interrompre, détruire ou limiter les fonctionnalités de tout logiciel, ordinateur ou outil de télécommunications sans que cette liste ne soit exhaustive ;
- visant à commettre toute action ayant un effet perturbateur et/ou entravant les capacités de communication en temps réel ;
- visant à télécharger, collecter, stocker des données personnelles et/ou nominatives afférentes aux autres internautes.

35. En cas de non-respect d'une des dispositions du présent article, la Fédération nationale de la mutualité française se réserve le droit de suspendre l'accès à l'espace « Parole d'expert » de l'utilisateur ou tiers et de saisir les autorités compétentes.

### **XIII. Modération**

36. L'espace « Parole d'expert » est modéré. Les modérateurs sont salariés de la Fédération Nationale de la Mutualité française. Les messages sont lus après leur publication. Les modérateurs ne sont pas à considérer comme des professionnels de santé.

37. Le modérateur intervient donc a posteriori, une fois par jour, pour s'assurer que votre contribution porte bien sur le thème de discussions traitées, respecte les lois et règlements en vigueur et qu'elle permet un échange constructif.





38. Il se réserve notamment la possibilité de supprimer tout message qui serait contraire à la présente charte ou non conforme au thème de discussion en question.

39. Tout message publié demeure néanmoins sous la responsabilité de son auteur.

## **XIV. Modifications de l'espace « Parole d'expert » et de la charte**

40. La Fédération nationale de la mutualité française se réserve le droit d'apporter des modifications et/ou des améliorations à l'espace « Parole d'expert ».

41. La Fédération nationale de la mutualité française se réserve la possibilité de modifier les modalités d'accès à l'espace « Parole d'expert » tant sur un plan technique que financier.

42. Par ailleurs, la Fédération nationale de la mutualité française se réserve le droit d'arrêter définitivement un ou plusieurs sujets de discussions sur les blogs d'experts, voire l'ensemble de l'espace « Parole d'expert ».

43. La charte opposable est celle en vigueur lors de l'accès à l'espace « Parole d'expert ».

44. L'utilisation par l'internaute de l'espace « Parole d'expert » vaut acceptation de la présente charte.

45. Il vous appartient de prendre en compte la charte pour apprécier les éventuelles modifications qui auront pu y être apportées depuis votre dernière connexion.

## **XV. Sécurité – utilisation des identifiants**

46. Vous êtes seul responsable de la préservation et de la confidentialité de votre identifiant et de l'ensemble des données que vous transmettez.

47. Vous vous engagez à prendre toutes mesures utiles pour assurer une parfaite confidentialité.

48. Toute utilisation de votre identifiant fait présumer, de manière irréfutable, une utilisation de l'espace « Parole d'expert » par vous-même.

49. Vous êtes seul responsable de l'utilisation de l'espace « Parole d'expert » qui sera faite sous votre identifiant jusqu'à ce que vous demandiez à la Fédération nationale de la mutualité française un changement de votre identifiant.

## **XVI. Modalités de collecte, de gestion et d'utilisation des données personnelles**

50. La Fédération nationale de la mutualité française pourra collecter des données personnelles vous concernant par l'intermédiaire du formulaire d'inscription ou de tout autre formulaire qui pourrait vous être proposé de remplir pour pouvoir accéder à l'espace « Parole d'expert ».

51. La Fédération nationale de la mutualité française pourra collecter automatiquement des informations vous concernant grâce à des cookies permettant de suivre votre navigation au sein de l'espace « Parole d'expert ».





52. Vous déclarez accepter la possibilité pour la Fédération nationale de la mutualité française d'utiliser la technique de cookies ou toute autre technique assimilée permettant de tracer votre navigation au sein de l'espace « Parole d'expert » et de collecter ainsi les données vous concernant.

53. Pour des raisons techniques, vous êtes avisé du fait que l'espace « Parole d'expert » ne pourra être accessible si vous refusez la fonction de traitement des cookies.

54. L'ensemble des données à caractère personnel collectées par la Fédération nationale de la mutualité française fera l'objet d'un traitement automatisé.

55. Conformément à la loi n°78-17 du 6 01 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de retrait des données vous concernant qui s'exercent, par courrier électronique à l'adresse : [contact.psm@mutualite.fr](mailto:contact.psm@mutualite.fr) ou par courrier postal auprès de la :

Fédération nationale de la mutualité française,  
Direction Priorité Santé Mutualiste,  
255, rue de Vaugirard,  
75015 Paris.

## **XVII. Mise en garde – responsabilité**

56. Vous reconnaissez accepter, sans que cette liste ne soit exhaustive, que :

- vous utilisez l'espace « Parole d'expert » en toute connaissance de cause ;
- du fait de la particularité du réseau internet, la Fédération nationale de la mutualité française ne peut en aucun cas garantir que l'espace « Parole d'expert » soit disponible en permanence ;
- la responsabilité de la Fédération nationale de la mutualité française ne pourra en aucun cas être recherchée du fait d'une mauvaise utilisation ou de l'utilisation frauduleuse par un tiers de l'espace « Parole d'expert » lui-même ;
- la responsabilité de la Fédération nationale de la mutualité française ne pourra en aucun cas être recherchée du fait d'un usage non maîtrisé des protocoles opératoires et, d'une manière générale, de toute information diffusée au sein de l'espace « Parole d'expert » ;
- les contenus de l'espace « Parole d'expert » étant alimentés par l'ensemble des internautes l'utilisant, la Fédération nationale de la mutualité française ne peut être tenue pour responsable des contenus qui sont diffusés.

57. Vous reconnaissez qu'en cas de violation de la présente charte et/ou des lois ou règlements en vigueur, vous vous engagez à garantir et à indemniser la Fédération nationale de la mutualité française contre tout dommage, de quelque nature que ce soit, toute plainte ou action en justice émanant de tiers relatif à la diffusion, la transmission par vous de contenus rédactionnels et/ou d'informations dans l'espace « Parole d'expert ».